

c'est aussi

Se méfier des contrefaçons



Un médicament contrefait :

- Échappe à tout contrôle des autorités de santé.
- Est risqué pour votre santé (dosage non garanti en principe actif, présence de substances toxiques...).
- Peut circuler sur Internet.

À ce jour, l'achat de médicaments sur Internet :

- Concerne uniquement les médicaments pouvant être obtenus sans ordonnance.
- Doit se faire obligatoirement via le site d'une pharmacie d'officine ayant obtenu l'autorisation des agences de santé.



Pharmacie à usage intérieur
Centre Hospitalier Esquirol
15, rue du Dr Raymond Marcland
BP 61730
87025 LIMOGES

05 55 43 10 70

www.ch-esquirol-limoges.fr



IN-THE-007 ■ Octobre 2025 ■ Création et impression CH Esquirol ■ Images Freepik ■ Ne pas jeter sur la voie publique

Bien utiliser

ses médicaments



... c'est aussi

bien les connaître

Chaque médicament est désigné par :

- Son **nom commercial**
- Son **nom scientifique**
(Dénomination Commune Internationale DCI)
- Son **dosage** (ex.: Quantité de substance active dans un comprimé)
- Sa **forme galénique** (comprimé, gélule...)

Carte d'identité

- Nom commercial : **DAFALGAN**
- Nom scientifique : **Paracétamol**
- Dosage : **500 mg**
- Forme galénique : **Gélule**



Un médicament générique :

- Possède le **même principe actif** que le médicament d'origine
- **Se comporte de la même façon** dans l'organisme
- Peut avoir une **forme ou une couleur différente**
- Est souvent appelé par le **nom scientifique**

Lors de la préparation de votre ordonnance, votre pharmacien peut vous proposer un médicament générique.

A qui ?

- A votre **médecin**
- A votre **pharmacien**
- A votre **infirmier**
- A votre **entourage**

... c'est aussi

bien en parler

Pourquoi ?

Pour obtenir des renseignements et des conseils sur la façon de prendre son traitement.

Parce qu'il est très important de signaler à votre médecin et à votre pharmacien :

- Vos traitements en cours, avec ou sans ordonnance (*pilule contraceptive, somnifère, antalgique, laxatif...*)
- Les traitements que vous avez arrêtés
- Vos allergies
- Tout effet inhabituel du médicament

Vous pouvez également signaler un effet indésirable sur le site internet de l'ANSM (www.ansm.fr).



... c'est aussi

bien comprendre et respecter son ordonnance

- Une ordonnance est strictement individuelle.
- Elle est valable pour une durée précise.
- La comprendre, c'est connaître le rôle de chaque médicament prescrit. Les notices peuvent vous aider, ne les jetez pas.



Respectez la posologie et le rythme d'administration

Leur respect garantit l'efficacité et la sécurité de votre traitement.

Respectez la durée du traitement

Un traitement arrêté prématurément ou, au contraire, prolongé au delà de la période prescrite peut avoir des effets néfastes sur votre santé (inefficacité, rechute, toxicité...).

Respectez les modalités de prise

- Avalez les comprimés et les gélules avec un grand verre d'eau.
- Utilisez le compte-goutte prévu dans la boîte du médicament.
- Certains médicaments doivent être pris à jeun. A l'inverse, d'autres doivent être pris au milieu du repas.
- Si vous avez oublié de prendre une prise, ne doublez jamais la dose suivante et demandez conseil à votre médecin ou votre pharmacien.

Bien stocker vos médicaments

- Veillez à ce qu'ils soient toujours identifiables (*conservez les boîtes, blisters, notices....*)
- Respectez les conditions de stockage (*réfrigérateur, abri de l'humidité ou de la lumière...*)
- Vérifiez les dates de péremption.
- Ne gardez pas les traitements non utilisés.
- Toujours les stocker hors de la portée des enfants.

Bien éliminer vos médicaments

Pour le respect de l'environnement, ne les jetez pas dans vos poubelles, éviers, ou toilettes...

Votre pharmacien récupère vos traitements périmés ou non utilisés et les élimine via une filière spécialisée.

Gardez toujours à disposition vos ordonnances en cours de validité ainsi que vos résultats biologiques.

En cas d'hospitalisation ou lors de vos visites chez le médecin, n'oubliez pas de les prendre avec vous.

